



Affiliations et renouvellement d'affiliations 2010 - 2011

C'est depuis le 1er JUIN 2010 que l'édition des demandes d'affiliations et de renouvellements d'affiliations est ouverte pour la saison 2010 - 2011. Vous pouvez y accéder comme la saison dernière depuis l'Intranet FFR : <http://www.ffr.fr/index.php/intranet>.

A SAVOIR :

Il a été décidé par la FFR d'apporter le minimum de modifications dans les procédures d'affiliation et de renouvellement d'affiliation par rapport à la saison précédente.

N'attendez pas avant de procéder à vos éditions de demandes.

IMPORTANT :

La procédure de renouvellement d'affiliation n'est pas automatique et suppose un acte volontaire de la part du club pour chacun de ses licenciés :

- Dans le cadre des renouvellements une seule photo sera suffisante pour être apposée sur la carte de qualification.
- Pour les mutations la procédure reste identique. Une AS devra être éditée sur l'intranet et jointe à la liasse de mutation.
- Pour les Educateurs l'obligation de renseignement d'un diplôme est nécessaire. Il est impératif qu'un justificatif de diplôme ou d'entrée en Formation soit joint au dossier (Confirmation et validité du diplôme signées par le représentant local de la DTN).
- Les Notices d'assurances sont en ligne sur le site Internet de la FFR.
- Si le renouvellement d'affiliation d'un joueur n'est pas fait, ce Joueur ne pourra participer à aucune rencontre qu'elle soit amicale ou officielle.
- Il pourra cependant participer aux entraînements jusqu'au 31 octobre 2010.
- L'attestation médicale de contre indication à la pratique du Rugby concerne les AS suivants :
 - Rugby EDUCATIF
 - Rugby Loisir
 - Rugby Compétitions
 - Nouvelles Pratiques

Mutations - Qualifications

La mutation d'un joueur ou d'une joueuse n'entraîne pas automatiquement la qualification pour la nouvelle association, celle-ci est subordonnée aux règles relatives à la qualification.

EN SAVOIR PLUS :

Sur les périodes de référence des Mutations - Liberté de Mutations - Démissions

Mutations Libres (Du 10 juin au 5 juillet 2010)

La Mutation sera accordée et la lettre « M » (Muté) sera apposée sur la Carte de Qualification. Sauf s'il y a opposition justifiée par le Président de l'association quittée.

Mutations autorisées (Du 6 juillet au 30 septembre 2010)

La demande de Mutation devra être accompagnée de la lettre donnant l'accord de l'association quittée.

La lettre de refus doit être formulée par le Président du club quitté.

Mutations contrôlées

1. Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2010

Concerne les clubs Professionnels, les Divisions Fédérales et 1^{ère} et 2^{ème} Divisions Féminines. La Mutation sera accordée et les lettres « MC » (Mutation Contrôlée) seront apposées sur la Carte de Qualification à condition que la demande soit accompagnée de la lettre de sortie du club quitté.

2. Du 1^{er} octobre au 28 février 2011

Pour les associations des Séries Territoriales et 3^{ème} Division Féminines. Ce type de Carte de Qualification sera laissé à l'appréciation du Comité Territorial d'accueil à condition que la demande soit accompagnée de la lettre de sortie du club.

IMPORTANT :

Durant ces 3 Périodes de Mutations toute opposition ou refus doit être accompagnée d'un chèque établi par le club quitté à l'ordre du Comité d'accueil

De 75 Euros pour les associations des Séries Territoriales et 3^{ème} Division féminines.

De 230 Euros pour toutes les autres divisions.

Pour plus d'informations sur les qualifications et les mutations rendez-vous sur le site Internet de la FFR www.ffr.fr Rubrique « Vie Fédérale » ou sur l'Intranet <http://www.ffr.fr/index.php/intranet>.

N'oubliez pas de mettre à jour les données de vos licenciés et de votre club sur l'Intranet FFR. Des renseignements mis à jour, c'est la certitude de pouvoir recevoir toutes les informations importantes et pratiques de la FFR.

A SIGNALER :

QU'IL EST IMPORTANT DE NE PAS LAISSER UN JOUEUR « FRAGILISE » AU COURS D'UN MATCH OU D'UN ENTRAINEMENT REPARTIR SEUL EN VOITURE...

Fédération Française de Rugby
3-5 rue Jean de Montaigu
91460 Marcoussis

Transfert du Siège Social en cours